

**Nombre de conseillers:**

En exercice: 22

Présents: 19

Votants : 22

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

**Présents:** Mrs VIAULES, CALVET, BOYER, CANTALOUBE, OUHALIMA, NIVOT, BOUSQUET, ROUQUIER, GARRIGUES, Mmes JOLLET, BELOU FABREGUE, HOULES, HENON, PLO, RIGAUD, BARTHE DE LA OSA, PUECH-PANIS, Melle BARDOU

**Représentés:** SOULIE (Viaules), LOPEZ (Henon), BAGES (Barthe de la Osa),

Monsieur le Maire ouvre la séance.

## I/ PROCES VERBAL

Le procès verbal de la séance du 09 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité

## II /ORDRE DU JOUR :

1) **Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

2) **Informations diverses**

---

### Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission effective de Madame Caroline CHABBAL, élue aux dernières élections municipales sur la liste « Réalmont Renouveau ». Il demande, ensuite, à Monsieur Alain ROUQUIER, Tête de liste de la liste « Réalmont Renouveau » de bien vouloir lui communiquer dans le mois d'octobre le nom de la personne qui siégera au Conseil Municipal à la place de Mme CHABBAL.

### **1/ OBJET : Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 04 septembre 2012, la Commune a fixé à 8,28 le coefficient multiplicateur de la fraction communale de la taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Cependant, l'article 37 de la Loi de finances rectificative pour 2014 simplifie les règles de modulation tarifaire de la TCFE en limitant le nombre de valeurs de coefficients multiplicateurs uniques qui peuvent être arrêtées par les communes. Elles ne peuvent choisir un coefficient autre que les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50

Vu l'article L2333-4 et L.5212-24 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur de la fraction communale de la taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à **8,50** le coefficient multiplicateur de la fraction communale de la taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les fournisseurs d'électricité

Monsieur le Maire précise que cette recette est de l'ordre de 90.000 €

## **II / INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre du P.L.U.I, ils vont être destinataires d'un questionnaire sur l'avenir de Réalmont, et la vision qu'ils en ont dans 10 ans.

Monsieur Rouquier demande à intervenir.

Il souhaite connaître l'état d'avancement de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Monsieur le Maire lui répond que ce dossier a été finalisé et envoyé aux services préfectoraux.

Monsieur Rouquier précise que 10 communes de l'intercommunalité ont finalisé un Agenda mais que la participation nationale est faible (selon la Gazette des Communes, seuls 10 000 Ad'Ap auraient été déposés à la date limite du 27 septembre alors que 400 000 étaient espérés). Pour notre territoire, cela souligne la qualité de la mobilisation du Centre Tarn liée au travail de la commission intercommunale pour l'accessibilité créée en février dernier.

Monsieur Rouquier, de même, demande si la commune avec le CCAS a la volonté de travailler sur l'accueil de réfugiés ce qui pourrait être une opportunité pour Réalmont.

Ces personnes sont souvent diplômées, et par exemple, la Commune de Montredon Labessonnié recherche un médecin pour sa maison de santé. Pour Réalmont le bâtiment de l'ancien EHPAD pourrait être utilisé.

Mr Calvet remarque que l'accueil doit aussi se faire avec discernement et modération car il faut aussi apporter un accompagnement et des services (écoles, aides...).

Mr Rouquier précise qu'il n'a pas d'avis préconçu sur le nombre mais qu'il s'agit aussi de créer un partenariat « gagnant gagnant » avec les services de la Préfecture, partenariat utile pour la commune sur d'autres dossiers. L'Etat semble avoir la volonté de mettre des moyens face à ce défi : nouvelles places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile, financement pour les communes et délai réduit pour l'instruction des dossiers...

Monsieur le Maire fait observer que, d'une part, cette réunion n'est pas le lieu approprié pour traiter de ce dossier et que d'autre part, Réalmont a une longue histoire d'accueil d'émigrés, mais qu'aujourd'hui il est nécessaire de patienter et d'attendre des faits concrets de l'Etat qui pour l'instant communique peu à ce sujet.

Mr Rouquier demande s'il y a une volonté de créer un groupe de travail avec des élus municipaux, le CCAS et les associations de l'Entraide Réalmontaise pour envisager l'accueil de réfugiés sur la commune.

Mr le Maire lui répond que cette décision serait prématurée que le groupe de travail sera créé en temps opportun.

Mr Bousquet demande si la Commune a été sollicitée par la Préfecture.

Mr Viaules lui répond que la Préfecture, lui a demandé si l'ancienne maison de retraite était disponible.

Mme Fabrègue précise que si ces familles restent 3 voire 4 ans sur le Territoire, les services à mettre en place et le quotidien sont souvent difficiles à gérer

Monsieur le Maire fait part, ensuite, à l'assemblée d'invitations à plusieurs manifestations

- Invitation par l'association « S.E.T CINQ »
- Vernissage du tableau réalisé par les écoles de peinture
- Passation de commandement à la caserne des sapeurs pompiers de Réalmont
- Inauguration de la boulangerie Couderc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.